Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 30

Artikel: Coup-d'oeil en arrière, à propos du Tir fédéral
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188809

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vingt-troisième année. N° 30 Samedi 25 Juillet 1885.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . . . 4 fr. 50
six mois. . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
du Canton 15 c. / de la Suisse 20 c. / de l'Etranger 25 c. } la ligne ou son espace.

Coup-d'œil en arrière, à propos du Tir fédéral.

En lisant les nombreux détails que nous apportent chaque jour les correspondances de Berne sur le Tir fédéral, en lisant surtout certains chiffres qui nous apprennent, par exemple, que 150 cibles sont à la disposition des tireurs, que 8000 cartes de fête se délivrent dans une seule journée, que les banquets comptent de 5 à 6000 convives, qu'il se vend journellement près de 160,000 jetons, que 6000 tireurs, au moins, sont inscrits pour le tir de section, que la liste des prix s'élève à 180,000 francs, etc., etc., nous avons été curieux de voir un peu ce que fut le tir fédéral qui eut lieu à Berne en 1830

Voici quelques extraits empruntés à la *Gazette* de cette année-là :

« Le tir fédéral aura lieu du 12 au 17 juillet. Ce ne sera pas seulement la Société des tireurs de Berne, mais encore 30 autres sociétés du canton réunies à elle, qui seront prêtes à recevoir amicalement leurs confédérés.

« Les préparatifs ont déjà commencé sur la promenade de l'Engi, où il sera dressé 37 cibles. La somme des primes et dons en argent pour les bonnes cibles et cibles tournantes s'élève à environ 19,000 francs. »

(*Gazette* du 25 juin 1830).

Quelques jours plus tard, le même journal publiait une amicale invitation adressée par la Société des tireurs de l'Arquebuse de Berne, à la Société vaudoise des carabiniers. Elle se terminait en ces termes :

A des époques très reculées déjà, nos ancêtres se visitaient ainsi mutuellement à des fêtes pareilles, et se rendaient même en sociétés réunies, aux exercices de tir chez leurs voisins, soit en Alsace, soit ailleurs. Malgré que, dans ces temps reculés, l'arme de la carabine n'existait pas, ou n'était du moins encore que dans son enfance, les nombreuses sociétés de tireurs de notre patrie sont redevables à cet ancien usage de leur naissance, de leur existence, même au travers des orages qui ont détruit tant de belles et de bonnes institutions de nos libres et courageux ancêtres. Former d'habiles tireurs et de bons défenseurs pour notre patrie, cimenter de plus en plus l'union, la concorde et l'affection entre tous les Suisses, voilà notre but, qui ne changera jamais ; ces réunions nous fortifieront dans ce but si louable, afin qu'au jour du danger nous soyons les soutiens les uns des autres. Nous perfectionnerons une arme nationale qui est essentielle pour notre défense ; nous apprendrons à la connaître et à la manier toujours mieux ; c'est à quoi tout bon Suisse doit contribuer par lui-même ou par ses vœux.

Bannissons le luxe et toute vaine parade qui ne sied point aux Suisses. La réception que nous vous préparons, très chers frères d'armes et Confédérés, sera simple, mais amicale et cordiale ; recevez cette assurance et laissez-nous l'espoir de vous voir arriver en grand nombre pour prendre part à cette fête nationale.

Le 12 juillet, le drapeau vaudois fut présenté par M. l'avocat Gaillard, de Nyon, dont le discours, beaucoup moins modeste que l'appel qu'on vient de lire, contient ces phrases redondantes :

..... Nous savons que ces armes que nous portons maintenant pourraient tout d'un coup transformer ces forêts, ces montagnes qui couvrent notre sol en autant de forteresses, et que l'ennemi de la Suisse trouverait de toutes parts dans l'adresse de ses enfants des dangers inconnus, en même temps que dans notre union il rencontrerait une force défensive que l'Europe ne soupçonne peut-être pas.

..... Que le tocsin de la guerre, que le canon d'alarme viennent à retentir un jour au sein de nos paisibles demeures, vous nous verriez accourir en foule au premier point menacé ; vous nous verriez y planter avec allégresse notre jeune drapeau, et vous apprendriez par notre conduite, que la devise que vous y lisez maintenant, signifie avant tout, chez nous, que les Vaudois ne respirent que pour la liberté de la Suisse entière, et qu'ils savent aussi mourir pour la commune patrie !

La députation vaudoise se présenta ensuite auprès de nos députés à la Diète, et n'oublia point d'aller saluer le colonel fédéral Guiguer, qui se trouvait alors à Berne.

Le nombre des sociétaires qui se sont rendus à Berne, ajoute la *Gazette*, était très considérale. La Suisse entière avait fourni ses contingents ; on a compté jusqu'à 80 bannières réunies autour du drapeau fédéral, et près de 141 mille coups tirés aux diverses cibles. Les députations ont quitté Berne dimanche, pleines de souvenirs que cette réunion à la fois militaire et patriotique laissera éternellement dans les cœurs.

* * *

A propos de Berne, saviez-vous que nous lui devions l'origine de ces écriteaux placés au bas de l'escalier de bon nombre de maisons, pour indiquer le nom de chaque locataire et l'étage qu'il habite ?... Voici ce que nous lisons, par hasard, dans un petit ouvrage de 1820, intitulé : *Berne et les Bernois* :

« L'entrée de toutes les maisons de la grande rue

est sous l'arcade. Ces entrées sont généralement petites et se ressemblent si fort, que ce n'est pas sans une attention particulière qu'on s'habitue à discerner celle que l'on veut retrouver. C'est cette difficulté, sans doute, qui a fait introduire l'usage de laisser toutes les portes ouvertes, d'établir les sonnettes dans l'intérieur des vestibules, qui ne sont communément que des corridors fort étroits, et d'y joindre une affiche, sur laquelle on trouve en grosses lettres le nom des différents locataires de chaque étage. »

C'est aussi dans l'ouvrage que nous citons qu'on trouve le récit de l'enlèvement des ours de Berne par les Français en 1798, et qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler dans ce moment où l'image de ces armoiries vivantes est reproduite des milliers de fois dans la décoration de la ville de Berne et du Tir fédéral :

Bonaparte, qui faisait à Toulon de grands préparatifs pour son expédition d'Egypte, avait besoin de fonds pour s'embarquer ; on y pourvut aux dépens de la Suisse. La première opération de finance qui se fit dans ce pays fut de tirer du trésor de Berne 75 mille marcs de matières d'argent qu'on lui envoya (toutes monnaies anciennes qui n'avaient plus de cours). Les Bernois virent partir ce trésor avec une indifférence d'autant plus étonnante, que quelques jours après ils montrèrent un véritable désespoir lorsqu'on leur enleva les deux ours qu'ils entretenaient dans les fossés. Cet enlèvement se fit avec le plus grand appareil ; toute la troupe était sous les armes, une escorte considérable accompagna jusqu'à la frontière les chariots qui renfermaient les deux animaux et qui les tansportèrent au Jardin des plantes, à Paris.

Nous le répétons, il était assez curieux de voir ces Bernois qui, la veille, ne s'étaient pas émus en voyant les Français emporter 44 millions, jeter les hauts cris autour des chariots et répandre des larmes au départ des animaux qu'ils regardaient comme leurs dieux pénates.

Les bains froids.

25.VI.85

Avez-vous remarqué ces gens qui restent des quarts d'heure assis au bord de l'eau sans oser s'y jeter « avant de s'être refroidis ? » Souvent ils prennent dans leur main un peu d'eau dont ils se frottent le creux de l'estomac, tandis qu'un petit frisson de froid fait tressaillir leur peau.

C'est là le vrai moyen de s'enrhumer. Cela ne manque pas d'arriver. Et alors l'homme, en sortant du bain, vous dit en éternuant : « Bien sûr, je ne m'étais pas assez refroidi avant d'entrer à l'eau ! Je m'étais pourtant gelé un bon quart d'heure. Une autre fois, évidemment, il faudra continuer vingt minutes. C'est bien ennuyeux ! »

La vérité est que, pour prendre un bain froid agréable et profitable, il faut avoir un peu plus chaud que d'habitude, et même être légèrement en sueur. Un individu qui serait, comme on dit, en nage, et qui se jetterait en cet état dans une eau glacée, aurait tort, sans doute ; mais le pis qui puisse lui arriver, c'est d'avoir mal à la tête pendant quelques heures.

Il n'est pas raisonnable de prendre des bains d'une température inférieure à 10° ou 12°. A cette température même, l'eau est très désagréable.

Les bains vraiment salutaires sont ceux que l'on prend dans une eau de 16° à 20° (dite eau *fraîche*), ou dans une eau de 20° à 26° (dite eau *tempérée*). Au delà de cette température, l'eau est dite tiède, et cesse de jouir des propriétés des bains froids.

Le premier effet qui se manifeste, lorsqu'on se jette dans l'eau froide de mer ou de rivière, est une subite décoloration de la peau, accompagnée de frisson, de tremblement et même d'une légère suffocation. Cette première impression de l'eau froide, qui n'est pas agréable, ne dure que quelques secondes ; elle est causée par ce fait que tous les vaisseaux capillaires se resserrent subitement sous l'influence du froid, ce qui entrave légèrement la circulation du sang.

Aussi le baigneur sent-il instinctivement le besoin de remuer : il s'agite, il saute, il nage, ou, s'il ne sait pas nager, il jette de l'eau à ses voisins et s'apprête à en recevoir. En quelques instants la circulation se rétablit, la coloration de la peau revient, les battements du cœur, qui étaient devenus plus rares, reprennent leur fréquence normale.

Bientôt le baigneur éprouve une grande impression de bien-être.

Mais si le bain se prolonge trop, il éprouve à nouveau l'impression du froid ; sa peau bleuit ; il tremble. C'est ce qu'on appelle le *second frisson*. Il est beaucoup plus désagréable que le premier et doit être évité. Aussitôt qu'on l'éprouve, il faut sortir de l'eau et se rhabiller au plus vite.

Un bain froid doit être suivi d'un exercice modéré. Bientôt une bienfaisante chaleur se répand dans tous les membres ; la respiration devient plus large, la circulation plus active ; on éprouve une sensation de bien-être général ; l'appétit ne tarde pas à se faire sentir.

La servante de Druey.

A plusieurs reprises, quelques-uns de nos compatriotes à l'étranger, abonnés au *Conteur*, nous ont demandé de leur donner l'histoire suivante, et qui a déjà été publiée dans ce journal, en patois, il y a une quinzaine d'années. Nous la reproduisons en français du cru.

C'était sous le règne de Louis-Philippe. Henri Druey était alors président de la Confédération. Malgré les hautes fonctions dont il était revêtu, il avait, comme on le sait, conservé sa bonne simplicité vaudoise. Une brave et vieille nourrice, qui l'avait élevé et faisait son ménage, constituait à elle seule toute sa domesticité.

Un jour, le roi Louis-Philippe envoya auprès de Druey un ambassadeur, M. Bois-le-Comte. Celui-ci arrive de Paris à Berne, et de Berne à Lausanne, où il se rend chez Druey qui habitait une petite maison de la Barre. Il tire le cordon de sonnette, et une voix lui crie de l'intérieur : Entrez seulement... qui diable est-ce encore ça ?